

N° 92

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1992* **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances)

---

ANNEXE N° 45

**MONNAIES ET MÉDAILLES**

*Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, vice-présidents ; Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires ; Roger Chinaud, rapporteur général ; Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Balleyer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gotschy, Yves Guéna, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Roger Romani, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 42) et T.A. 333.  
Sénat : 91 (1991-1992).

---

Lois de finances.

## SOMMAIRE

---

|   | <b>Pages</b> |
|---|--------------|
| <b>PRINCIPALES OBSERVATIONS .....</b>                             | <b>3</b>     |
| <b>EXAMEN EN COMMISSION .....</b>                                 | <b>5</b>     |
| <br>  |              |
| <b>CHAPITRE PREMIER - PRESENTATION GENERALE DES CREDITS .....</b> | <b>7</b>     |
| <b>I- LES RECETTES: L'EFFET NEGATIF DE LA RECESSION .....</b>     | <b>8</b>     |
| <b>II- LES DEPENSES: UN INCONTESTABLE EFFORT D'ECONOMIE .....</b> | <b>10</b>    |
| <br>  |              |
| <b>CHAPITRE II - DES RESSOURCES EN DIMINUTION .....</b>           | <b>13</b>    |
| <b>I- LES MONNAIES FRANCAISES .....</b>                           | <b>13</b>    |
| <b>A. LE PROGRAMME DE FRAPPE ET LES RESERVES .....</b>            | <b>13</b>    |
| <b>B. LA NOUVELLE PIECE DE 20 FRANCS BICOLORE .....</b>           | <b>15</b>    |
| <b>C. LE PRIX DE CESSION AU TRESOR .....</b>                      | <b>16</b>    |
| <b>II- LA VENTE DE MONNAIES DE COLLECTION .....</b>               | <b>18</b>    |
| <b>III- LA VENTE DE MEDAILLES ET AUTRES PRODUITS FINIS .....</b>  | <b>21</b>    |
| <b>IV- LES COMMANDES DE MONNAIES ETRANGERES .....</b>             | <b>22</b>    |
| <br>  |              |
| <b>CHAPITRE III - LA MAITRISE DES DEPENSES .....</b>              | <b>23</b>    |
| <b>I- LES DEPENSES ORDINAIRES .....</b>                           | <b>24</b>    |
| <b>A. LES ACHATS STOCKES ET NON STOCKES .....</b>                 | <b>24</b>    |
| <b>B. LES DEPENSES EN PERSONNEL .....</b>                         | <b>24</b>    |
| <b>C. LES AUTRES DEPENSES ORDINAIRES .....</b>                    | <b>26</b>    |
| <b>D. LES DEPENSES EN CAPITAL .....</b>                           | <b>27</b>    |

## PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. La régression de 10 % environ du volume du budget des Monnaies et Médailles ne doit pas être interprétée de manière défavorable. La diminution des recettes enregistre en effet les contrecoups de la récession économique qui s'est maintenue après la guerre du Golfe et a entraîné une diminution des ventes des produits de prestige, en particulier au Japon et en Amérique du Nord, où la Monnaie dispose maintenant de débouchés commerciaux importants.

Par ailleurs, après le considérable effet d'impulsion dû d'abord à la commémoration du bicentenaire de la Révolution Française, puis à la préparation des jeux olympiques d'hiver à Albertville, la Monnaie, faute d'événements susceptibles de donner lieu à une opération numismatique de grande envergure, est conduite à réduire la production de monnaies de collection.

En tout état de cause, la Monnaie de Paris assume avec vitalité la mission de service public qui est la sienne : l'année 1992 verra le lancement d'une nouvelle pièce bicolore destinée aux transactions courantes d'une valeur faciale de 20 francs à l'effigie du Mont Saint-Michel, qui emploiera la technique du sertissage, déjà utilisée avec succès pour la pièce de 10 F.

2. Dans un contexte économique fortement défavorable, le budget annexe se caractérise toujours par une bonne gestion : les efforts d'économie substantiels engagés sur les dépenses de prospection commerciale et de publicité, confortés par la tendance à la baisse des cours des métaux précieux, permettront cette année de reverser au Trésor un montant significatif de 21 millions de francs sans renoncer, pour autant, aux efforts nécessaires de modernisation avec un flux d'investissement qui avoisinera 24,6 millions de francs.

3. La recherche d'une meilleure productivité se traduit également par la diminution des effectifs budgétaires qui passeront de 915 à 891 emplois traduisant ainsi la recherche progressive d'une adaptation des effectifs aux contraintes de la production.

## EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 16 octobre 1991, sous la présidence de **M. Jean Clouet**, vice-président, la commission a procédé à l'examen du budget annexe des monnaies et médailles pour 1992 sur le rapport de **M. Louis Perrein**, rapporteur spécial.

Le rapporteur spécial a présenté l'évolution des données significatives du budget annexe qui diminue en recettes comme en dépenses, pour s'établir à 972,6 millions de francs contre 1.089 millions de francs en 1991.

Il a souligné que, malgré cette baisse largement imputable à la conjoncture globalement défavorable aux produits de prestige, le budget annexe permettait, cette année encore, de dégager un excédent et de reverser au budget général un montant de 21 millions de francs.

Il a indiqué que le programme de frappe des pièces françaises continuait à augmenter, l'année 1992 étant marquée par la diffusion d'une nouvelle pièce d'une valeur faciale de 20 francs, bicolore, à l'effigie du Mont-Saint-Michel.

S'agissant des monnaies de collection françaises et étrangères, il a souligné que les recettes prévisionnelles diminuaient de 34 % environ, en raison de la rétraction des débouchés commerciaux en Amérique du Nord et au Japon et de l'achèvement du programme des pièces de la série olympique.

Concernant les dépenses, il a constaté que celles-ci étaient en diminution de 11 % du fait, d'une part, de la tendance à la baisse du cours des métaux précieux, qui permet de réduire le poste "achats de matières premières" mais aussi en raison d'une action volontariste de restriction sur les dépenses de publicité et de prospection commerciale qui enregistreront une diminution du quart de leur montant.

En conclusion, le rapporteur spécial a estimé que, sous l'autorité avisée de **M. Patrice Cahart**, directeur des Monnaies et Médailles, le budget annexe se caractérisait, cette année encore, par une gestion remarquable.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général s'est interrogé sur l'exécution du programme de frappe de la série numismatique européenne.**

**M. Emmanuel Hamel s'est enquis du niveau des effectifs de la Monnaie et de la part du chiffre d'affaires de la Monnaie réalisée sur le marché international.**

**M. Paul Caron s'est interrogé sur les conditions d'information des parlementaires concernant les tirages de nouvelles pièces d'usage courant.**

**M. Robert Vizet a constaté que le seul poste des dépenses du budget annexe en augmentation était celui des impôts et taxes en hausse de 6,3 %.**

**M. Jean Clouet, vice-président, s'est interrogé sur les modalités d'acquisition des pièces par le Trésor et l'augmentation de la frappe des pièces d'une valeur faciale de 1 centime.**

**En réponse, M. Louis Perrein, rapporteur spécial, a précisé que la série européenne se clôturerait en 1992 par la frappe d'une pièce d'une valeur de 100 francs à l'effigie de Jean Monnet.**

**Il a indiqué que les effectifs réels de la Monnaie comptaient 790 ouvriers et environ 200 personnes au titre des cadres administratifs et techniques.**

**Il a souligné que la Monnaie se situait dans un bon rang parmi les entreprises exportatrices françaises et que la fabrication de monnaies étrangères représentait 4 % des recettes.**

**Il a indiqué que le prix de cession des pièces au Trésor était égal au prix de revient prévisionnel, déterminé à partir de la valeur du métal et de la valeur ajoutée de l'entreprise, majoré d'une marge de 10 %.**

**Il a précisé enfin que les pièces de 1 centime étaient destinées aux ventes numismatiques.**

**Sur proposition de M. Louis Perrein, rapporteur spécial, la commission a décidé de recommander au Sénat d'adopter les crédits du budget annexe des Monnaies et Médailles.**

## CHAPITRE I

### PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

Le budget voté de 1991 présentait, pour le budget annexe un volume de dépenses et de recettes brutes égal à 1,09 milliard de francs. En 1992, pour la première fois depuis trois ans, ce montant diminue en valeur absolue pour atteindre 972,7 millions de francs, soit une baisse de 10,7 % par rapport à l'année dernière, ce qui ramène le niveau du budget à celui de 1990.

Loin de révéler un essoufflement structurel, ce budget enregistre, en fait, l'effet conjoncturel de la guerre du Golfe.

En effet, les principales recettes de l'activité commerciale du budget annexe portent sur des produits de luxe particulièrement touchés par le freinage de la croissance, en particulier au Japon et aux Etats-Unis, où la Monnaie avait d'importants débouchés.

Géré avec souplesse, le budget des Monnaies et Médailles de cette année s'adapte à la nouvelle situation par un programme d'économies qui permet de dégager un excédent d'exploitation. Face à des recettes égales à 972 millions, les dépenses d'exploitation ont été revues à la baisse, passant de 1,06 milliard de francs en 1991 à 950 millions de francs en 1992.

Malgré une situation passablement tendue, le budget des Monnaies et Médailles s'équilibrera cette année, comme c'est le cas depuis 1988, sans recours à une subvention de l'Etat. L'excédent d'exploitation positif permettra le reversement de 21 millions de francs au budget de l'Etat, inférieur, il est vrai, de 4 millions de francs au montant du reversement voté en 1991.

# I- LES RECETTES : L'EFFET NÉGATIF DE LA RÉCESSION

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1992 - MONNAIES ET MÉDAILLES

### Recettes

(millions de Francs)

| Grandes catégories de recettes  | Budget voté 1991 | Estimation des résultats 1991 | Part en % dans le total des recettes | Evaluation pour 1992 | Evolution en % par rapport au budget 1991 |
|---|------------------|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------|---|
| Produit de la vente des monnaies françaises   | 616,7            | 587,2                         | 60,97                                | 588,6                | - 4,5                                     |
| Produit de la fabrication des monnaies étrangères courantes et des pièces destinées aux T.O.M.                | 33               | 40                            | 4,15                                 | 33                   | -   |
| Produit de la vente des médailles, fontes et décorations, des prestations de service et autres produits finis | 144,4            | 127                           | 12,74                                | 156,7                | + 8                                       |
| Produit de la vente des monnaies de collection françaises et étrangères                                       | 274,7            | 181                           | 14,05                                | 180,8                | - 34,2                                    |
| Fabrications annexes  | 3                | 3                             | 0,3                                  | 3                    | -   |
| Divers (dont reprises sur amortissements et provisions)   | 18               | 21,5                          | 2,16                                 | 10,5                 | - 41,7                                    |
| <b>Total</b>  | <b>1.089,8</b>   | <b>996,6</b>                  | <b>100</b>                           | <b>972,6</b>         | <b>- 10,7</b>                             |

1. Le programme de frappe des pièces françaises augmente en volume de 9%. L'année 1992 verra l'apparition de la nouvelle pièce de 20 F bicolore "Mont Saint Michel", pour laquelle a été décidé un tirage de 60 millions de pièces.

Le choix de cette pièce a été effectué après avis d'une commission consultative constituée de représentants du monde bancaire et de l'administration, de partenaires institutionnels et professionnels de la Monnaie, ainsi que de représentants des associations de consommateurs.

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1992 - MONNAIES ET MÉDAILLES**  
**Programme de frappe**

*(milliers de pièces)*

| Pièces                        | Programme<br>pour 1989 | Programme<br>pour 1990 | Programme<br>pour 1991 | Programme<br>pour 1992 |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 500 F commémorative           | -                      | 47                     | 67                     | 44                     |
| 100 F                         | 5                      | 5.430                  | 15                     | 15                     |
| 100 F commémorative           | -                      | -                      | 4.665                  | 4.285                  |
| 20 F                          | -                      | -                      | -                      | 60.000                 |
| 10 F bicolore                 | 250.000                | 250.000                | 250.000                | 150.000                |
| 10 F commémorative            | 20                     | -                      | -                      | -                      |
| 5 F commémorative             | -                      | -                      | -                      | 10.015                 |
| 5 F                           | 10.000                 | 15.000                 | 7.500                  | 10.000                 |
| 2 F                           | 100                    | 10                     | 15                     | 100                    |
| 1 F                           | 100                    | 10                     | 55.000                 | 30.000                 |
| 1/2 F                         | 100                    | 10                     | 50.000                 | 30.000                 |
| 20 c                          | 140.000                | 50.000                 | 40.000                 | 90.000                 |
| 10 c                          | 180.000                | 180.000                | 180.000                | 180.000                |
| 5 c                           | 80.000                 | 80.000                 | 50.000                 | 180.000                |
| 1 c                           | 10                     | 10                     | 15                     | 100                    |
| <b>Nombre total de pièces</b> | <b>580.525</b>         | <b>580.517</b>         | <b>637.277</b>         | <b>694.559</b>         |

**2. La vente des monnaies et médailles de collection, qui représente environ le quart des ressources de la Monnaie de Paris, connaît un fort ralentissement. La diminution est de 34 % en raison d'une part des méventes constatées d'une manière générale sur les produits de luxe aux Etats-Unis et au Japon depuis la guerre du Golfe et, d'autre part, du fait de l'achèvement du programme de frappe relatif aux monnaies olympiques.**

**En 1992, la Monnaie renforcera son réseau commercial sur le territoire national autour des grands bijoutiers des villes de province. De nouveaux bijoux en or devraient être édités.**

**L'année 1992 sera également marquée par la frappe d'une pièce de 5 F de collection à l'effigie de Jean Monnet ainsi que de pièces commémoratives relatives aux terres australes françaises.**

## II. LES DÉPENSES : UN INCONTESTABLE EFFORT D'ÉCONOMIE

Face à des recettes qui marquent un essoufflement conjoncturel, le budget des Monnaies et Médailles prévoit un réel effort d'économie qui permet ainsi de réduire de 11 % le niveau des dépenses prévues pour 1992. Il s'élève à 972 millions de francs en 1992 contre 1 038 millions de francs en 1991.

### LOI DE FINANCES POUR 1992 - MONNAIES ET MÉDAILLES Dépenses

(millions de francs)

|                                      | Budget voté<br>1991 | Projet pour<br>1992 | Evolution       |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| <b>Exploitation</b>                  |                     |                     |                 |
| Achats (Chap. 60)                    | 619,3               | 535,6               | - 13,5 %        |
| Services extérieurs (Chap. 61 et 62) | 117,28              | 89,1                | - 24 %          |
| Impôts et taxes (Chap. 63)           | 21,74               | 23,10               | + 6,3 %         |
| Dépenses de personnel (Chap. 64)     | 279,79              | 277,9               | - 0,7 %         |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>1.038,1</b>      | <b>925,6</b>        | <b>- 10,8 %</b> |
| Dotation aux investissements         | 22,84               | 25,05               | + 9,6 %         |
| Excédent d'exploitation              | 28,88               | 21,8                | - 24,4 %        |
| <b>Investissements</b>               |                     |                     |                 |
| (Autorisations de programme)         | (26,70)             | (24,6)              | - 7,9 %         |
| Crédits de paiement                  | 26,70               | 24,6                | - 7,9 %         |
| Excédent reversé au Trésor           | 25                  | 21                  | - 16 %          |

1. Le poste achat diminue de 13,5 % : d'une part, le coût des achats de matière première sera moindre qu'en 1992 en raison de la baisse des frappes numismatiques du fait de l'achèvement de la fabrication des monnaies olympiques en mars 1992. D'autre part, le rachat des valeurs faciales des monnaies de collection enregistrera une baisse sensible (10,6 millions de francs en 1992 contre 60 millions de francs en 1991), consécutive à l'achèvement du programme olympique.

**2. La part des "services extérieurs" décroît en raison notamment des efforts d'économie décidés sur le poste des dépenses liées à la publicité et aux relations publiques, qui diminuerait de plus de 20 % en 1992, passant de 47,4 millions de francs à 37,7 millions de francs.**

**3. Les crédits affectés aux dépenses de personnel se contractent de 0,7 %. La suppression nette de 24 emplois budgétaires au sein du budget annexe répond au souci d'améliorer la productivité au sein de la Monnaie.**

**4. Le niveau des investissements est en diminution de 7,9 %. Avec un montant de 25,05 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement, il continue toutefois à s'inscrire dans la ligne de l'effort constant de la Monnaie, pour assurer régulièrement chaque année le renouvellement et l'amélioration des installations techniques et de l'outillage industriel particulier.**

**5. En définitive, le budget annexe des Monnaies et Médailles permet d'effectuer un reversement au Trésor d'un montant de 21 millions de francs en 1992, légèrement inférieur au reversement de 25 millions de francs voté en 1991.**

## CHAPITRE II

### DES RESSOURCES EN DIMINUTION

Les recettes d'exploitation du budget annexe diminuent de 10,7 % en 1992, soit 972,6 millions de francs cette année contre 1.089,8 millions de francs en 1991.

#### I- LES MONNAIES FRANCAISES

##### A. LE PROGRAMME DE FRAPPE ET LES RESERVES

Ce programme sur les quatre dernières années s'établit comme suit :

#### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1992 - MONNAIES ET MÉDAILLES Programme de frappe

(milliers de pièces)

| Pièces                        | Programme pour 1989 | Programme pour 1990 | Programme pour 1991 | Programme pour 1992 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 500 F commémorative           | -                   | 47                  | 67                  | 44                  |
| 100 F                         | 5                   | 5.430               | 15                  | 15                  |
| 100 F commémorative           | -                   | .                   | 4.665               | 4.285               |
| 20 F                          | -                   | .                   | -                   | 60.000              |
| 10 F bicolore                 | 250.000             | 250.000             | 250.000             | 150.000             |
| 10 F commémorative            | 20                  | .                   | -                   | -                   |
| 5 F commémorative             | -                   | -                   | -                   | 10.015              |
| 5 F                           | 10.000              | 15.000              | 7.500               | 10.000              |
| 2 F                           | 100                 | 10                  | 15                  | 100                 |
| 1 F                           | 100                 | 10                  | 55.000              | 30.000              |
| 1/2 F                         | 100                 | 10                  | 50.000              | 30.000              |
| 20 c                          | 140.000             | 50.000              | 40.000              | 90.000              |
| 10 c                          | 180.000             | 180.000             | 180.000             | 180.000             |
| 5 c                           | 80.000              | 80.000              | 50.000              | 180.000             |
| 1 c                           | 10                  | 10                  | 15                  | 100                 |
| <b>Nombre total de pièces</b> | <b>580.525</b>      | <b>580.517</b>      | <b>637.277</b>      | <b>694.559</b>      |

Si l'on raisonne en termes de stocks de monnaies disponibles plutôt qu'en termes de flux annuels, les évolutions suivantes apparaissent :

**Réserves de coupure métallique**

(nombre de pièces)

| Coupures       | Circulation           |                       | Ensemble des réserves |                      |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
|                | du 31.05.89           | au 30.06.91           | du 31.05.89           | au 30.06.91          |
| 100 F          | 21 507 650            | 26 811 430            | 19 115 950            | 20 117 270           |
| 10 F           | 605 099 332           | 333 030 200           | 64 501 300            | 24 437 700           |
| 10 F bicolores | 54 324 500            | 531 840 500           | 63 784 500            | 203 104 500          |
| 5 F            | 343 870 200           | 370 676 900           | 42 689 400            | 44 549 600           |
| 2 F            | 382 458 000           | 411 603 000           | 147 637 000           | 88 817 500           |
| 1 F            | 1 649 785 000         | 1 729 545 000         | 192 068 200           | 164 616 000          |
| 1/2 F          | 1 143 552 000         | 1 237 556 200         | 142 540 000           | 78 566 000           |
| 20 c           | 2 257 050 000         | 2 490 938 000         | 264 123 000           | 165 345 000          |
| 10 c           | 3 013 484 000         | 3 346 125 000         | 175 144 000           | 209 860 000          |
| 5 c            | 3 289 609 000         | 3 579 521 000         | 310 995 000           | 132 696 000          |
| 1 c            | 328 347 800           | 328 435 800           | 100 000               | 100 000              |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>13 189 087 482</b> | <b>14 386 083 030</b> | <b>1 422 678 350</b>  | <b>1 130 209 570</b> |

Le programme de frappe des pièces courantes augmenterait de 8,89 % en volume l'année prochaine, ce qui traduit les évolutions suivantes :

- S'agissant des pièces de 100 francs en argent : le programme de l'ordre de 4 millions de pièces en 1991, a été reconduit.

- Un programme de frappe de 150 millions de pièces de 10 francs a été jugé nécessaire pour consolider l'opération de remplacement de l'ancienne pièce.

- Concernant les pièces de 5 francs, outre le programme de 10 millions de pièces de type "Semeuse", il a été décidé de frapper un contingent de 10 millions de pièces commémoratives à l'occasion du dixième anniversaire de la mort de Pierre Mendès-France.

- L'état des réserves en pièces de 2 francs justifie pour 1992 un tirage spécialement consacré aux monnaies de collection.

- Un programme de frappe de 30 millions de chacune des coupures de 1 franc et de 50 centimes a été jugé nécessaire pour obtenir un niveau de réserve suffisant. Un accroissement de la circulation de ces deux coupures avait été déjà pris en compte l'année dernière par une reprise des frappes après la pause des années antérieures.

- Pour les pièces de 20 centimes, 10 centimes, 5 centimes, le programme de tirage a été établi en fonction de l'estimation des besoins de la circulation monétaire.

- La pièce de 1 centime n'est plus utilisée par le public et son tirage est réservé aux tableaux numismatiques de collection.

## B. LA NOUVELLE PIECE DE 20 FRANCS BICOLORE

L'année 1992 verra la première émission de cette coupure qui porterait sur un programme de 60 millions de pièces. Ce chiffre correspond au nombre de billets, de la même valeur, actuellement en circulation.

Il convient de rappeler que le Ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et du budget, a décidé, en mars 1989, la mise en place d'une commission chargée de soumettre des orientations pour l'avenir du système de monnaies métalliques.

La commission qui s'est réunie cinq fois sous la présidence de notre collègue Lucien Neuwirth, s'est montrée favorable, dans sa majorité, à l'émission d'une pièce de 20 francs. Les sondages effectués auprès des usagers ont montré qu'ils accepteraient, dans leur majorité, cette innovation.

Le 8 août 1989, le Ministre d'Etat a décidé du lancement d'une pièce de 20 francs à compter de 1992.

Une commission présidée par votre rapporteur spécial s'est réunie trois fois au début de 1990 pour examiner qu'elles pouvaient être les caractéristiques techniques de la future pièce.

Comme la précédente commission, celle-ci était constituée des partenaires institutionnels et professionnels ainsi que des représentants des associations de consommateurs. Un sondage a montré que l'idée d'une pièce à l'effigie du Mont-Saint-Michel, monument internationalement célèbre, était bien accueillie par le public.

Par décision du 26 juin 1990, le Ministre d'Etat a donc choisi un modèle de pièce de 27 mm et de 9 g à l'image du Mont-Saint-Michel.

**C. LE PRIX DE CESSIION AU TRESOR**

Pour les principales pièces d'usage courant, le prix de cession des pièces au Trésor et des recettes afférentes, en fonction du volume du tirage, s'établit comme suit :

*(en francs)*

|       | 1991        |                 | 1992        |                 |
|-------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|
|       | Recettes    | Prix de cession | Recettes    | Prix de cession |
| 20 F  | ---         | ---             | 82 320 000  | 1,372           |
| 10 F  | 223 500 000 | 0,894           | 142 200 000 | 0,948           |
| 5 F   | 12 210 000  | 1,628           | 36 300 000  | 1,815           |
| 2 F   | 18 150      | 1,210           | 134 000     | 1,340           |
| 1 F   | 55 605 000  | 1,011           | 35 310 000  | 1,177           |
| 1/2 F | 44 000 000  | 0,880           | 27 210 000  | 0,907           |
| 20 c  | 16 240 000  | 0,406           | 38 430 000  | 0,427           |
| 10 c  | 56 700 000  | 0,315           | 42 510 000  | 0,327           |
| 5 c   | 11 050 000  | 0,221           | 46 800 000  | 0,260           |
| 1 c   | 3 000       | 0,200           | 29 300      | 0,293           |

Pour les pièces commémoratives, les prix de cession sont les suivants :

|   |         |
|---|---------|
| 500 F (monnaie de collection - série olympique) ..... | 474,345 |
| 500 F (monnaie de collection - Jean Monnet) .....     | 424,345 |
| 100 F (monnaie de collection - série olympique) ..... | 64,345  |

Ces prix de cession, déterminés en accord avec la Direction du Trésor, sont calculés en majorant les prix de revient prévisionnels d'une marge de fabrication de 10 %.

**Les prix de revient prévisionnels sont égaux à la somme de la valeur du métal contenu dans la pièce et de la valeur ajoutée.**

**La valeur du métal est déterminée à partir de prévisions sur les cours des métaux ; la valeur ajoutée est déterminée à partir des données fournies par la comptabilité analytique.**

**Pour les pièces de la série olympique en version numismatique, le prix de cession de référence est celui de la pièce de 100 francs courante, majoré de 40 francs pour les pièces en argent et de 50 francs pour les pièces en or et en platine : ces suppléments correspondent aux commissions versées au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.**

**De plus, pour les pièces de 500 francs (uniquement des monnaies de collection), le prix de cession ainsi obtenu est majoré conventionnellement de 400 francs.**

**Au total, le programme de frappe de pièces françaises permet de dégager un produit de 589 millions de francs en 1992 contre 617 millions de francs en 1991.**

**Ce montant est repris en dépenses dans les comptes spéciaux du Trésor au compte d'émission des monnaies métalliques (compte n° 906-04) où il est inscrit à hauteur du coût de fabrication des pièces nouvelles (548 millions de francs).**

**Le compte enregistre de plus, en dépenses, le coût du retrait de l'ancienne pièce de 10 F (2,340 milliards de francs).**

**En recettes, le compte est crédité de la valeur nominale des pièces émises par la Banque de France au titre de l'augmentation de circulation, soit un total de 3,613 milliards de francs.**

**Au total, le compte est excédentaire de 725 millions de francs.**

## II - LA VENTE DE MONNAIES DE COLLECTION

Le second poste de recettes, après le produit de la vente des monnaies françaises, est représenté par les monnaies de collection qui s'élèvent environ à 181 millions de francs contre 275 millions de francs prévus pour 1992, soit une nette régression (- 34 %) par rapport aux prévisions de 1991.

Certains produits sont très sensibles à la conjoncture. La guerre du Golfe et ses conséquences économiques se sont traduites par un sérieux ralentissement des ventes de monnaies de collection.

Les prévisions pour 1992 ont été rectifiées en conséquence.

Ainsi, en 1991, le chiffre d'affaires des sept premiers mois, arrêté au 31 juillet 1991, s'élève à 70,5 millions de francs ; ce qui représente une augmentation de 1,66 % seulement par rapport au chiffre d'affaires de la même période en 1990.

Toutefois, une augmentation sensible des ventes était attendue au quatrième trimestre de l'année 1991, à l'approche des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville.

A la fin du premier semestre 1991 devraient être émises trois nouvelles pièces olympiques en or et en argent ainsi que des pièces à l'effigie de "René Descartes" en platine, en or et en argent.

En 1992, le programme de frappe des pièces d'argent est le suivant :

|   |                  |
|---|------------------|
| 100 F en argent Panthéon : .....                    | 15.000 pièces    |
| 100 F en argent commémoratives Jean Monnet .....    | 3.955.000 pièces |
| 100 F en argent Terres Australes Françaises : ..... | 30.000 pièces    |
| 100 F "Jeux Olympiques" en argent : .....           | 300.000 pièces   |
| 5 F Terres Australes Françaises : .....             | 15.000 pièces    |

Votre rapporteur spécial a souhaité par ailleurs obtenir un premier bilan financier de l'évènement numismatique que constitue pour la Monnaie de Paris, le lancement de la série consacrée aux jeux olympiques

Les principaux éléments de ce bilan sont repris dans l'encadré ci-après :

## BILAN PROVISOIRE DES OPERATIONS LIEES AUX XXII<sup>ème</sup> JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Le programme de monnaies olympiques se compose de 9 pièces d'argent et de 10 pièces d'or :

| TYPES   | Dates d'émission |
|---|------------------|
| - Descendeur de vitesse et Mont-Blanc ....      | 1989             |
| - Patinage artistique et lac du Bourget ....    | 1989             |
| - Patinage de vitesse et marmotte .....         | 1990             |
| - Bobsleigh et lugeuse Belle Epoque .....       | 1990             |
| - Ski acrobatique et chamois .....              | 1990             |
| - Slalomeur et slalomeuse Belle Epoque .....    | 1990             |
| - Hockey et bouquetin .....                     | 1991             |
| - Ski de fond et château des Ducs de Savoie ... | 1991             |
| - Saut à ski et sauteuse Belle Epoque .....     | 1991             |
| - Pierre de Coubertin .....                     | 1991             |

Les neuf premières pièces sont émises en or et en argent avec le même dessin ; la pièce Coubertin n'est émise qu'en or et à un tirage de 125.000 exemplaires.

Trois circuits de commercialisation sont utilisés en France :

- la Monnaie de Paris vend ses pièces dans ses propres points de vente (Galerie de vente du quai Conti, Pyramidions, établissement monétaire de Pessac) ainsi que par correspondance (environ 5.000 clients) ;

- la Poste et le Crédit Lyonnais, "partenaires" des jeux olympiques, proposent les pièces à leurs guichets.

- les revendeurs traditionnels de la Monnaie de Paris les proposent également à leurs clients, soit par correspondance, soit dans des magasins spécialisés.

• A l'étranger, la Monnaie de Paris s'est dotée d'un réseau de revendeurs dans les principaux pays susceptibles d'acquérir des monnaies de collection.

Fin 1990, deux contrats avaient été passés qui concernent tous deux l'Amérique du Nord.

En 1991, d'autres contrats ont été passés, toujours sur une base de non-exclusivité, sur l'Allemagne et les Etats-Unis. Un autre contrat est en cours de signature au Canada.

• La vente de monnaies olympiques, dans le monde entier, constitue pour la Monnaie une mission d'une ampleur sans précédent. Les moyens de communication ont été prévus en conséquence

La Monnaie fournit de la documentation à la plupart des revendeurs. A elle seule, l'impression des dépliants et des affiches du Crédit Lyonnais et de la Poste, représente un effort considérable.

Le nombre des actions de relations publiques a fortement augmenté, tant en France qu'à l'étranger. Ces actions ont été d'autant plus nombreuses qu'en 1989 et en 1990, la Monnaie de Paris était quasiment la seule institution à communiquer sur les Jeux Olympiques d'Albertville.

• Le tableau ci-après présente de façon sommaire les résultats de la commercialisation des pièces olympiques.

|                                      | 1989    | 1990    | 1991 (1) |
|--------------------------------------|---------|---------|----------|
| Chiffre d'affaires (2) . . . . .     | 66,666  | 90,471  | 50,615   |
| Nombre de pièces en or . . .         | 26.634  | 26.390  | 11.152   |
| Nombre de pièces en argent . . . . . | 123.067 | 255.626 | 185.239  |

(1) Chiffre au 30 juin 1991

(2) En millions de francs

### **III - LA VENTE DE MEDAILLES ET AUTRES PRODUITS FINIS**

Les médailles et autres produits divers (bijoux, etc...) arrivent au troisième rang des recettes de la Monnaie avec 157 millions de francs en 1992 contre 144 millions de francs en 1991.

Dans cet ensemble, trois postes de recettes prédominent, si l'on se réfère au dernier chiffre annuel disponible, soit en 1990 : les décorations et médailles d'honneur, notamment la médaille d'honneur communale, représentaient 56,4 millions de francs de recettes en 1990 ; les médailles, bijoux et sculptures de la Monnaie ne dépassaient pas 33 millions de francs en 1990 ; enfin les médailles fabriquées à façon pour les éditeurs particuliers atteignaient environ 25 millions de francs de recettes en 1990.

Malgré la grande qualité généralement reconnue aux oeuvres de la Monnaie, le développement de la médaille traditionnelle apparaît difficile. Les efforts effectués en ce sens en 1987-1988 n'ont pas abouti à des résultats vraiment convaincants.

Les recettes sont relativement sensibles aux fluctuations générales du marché. Ainsi, en 1991 la chute du Yen, les événements du Golfe et la conjoncture économique morose ont freiné les évolutions attendues.

Le secteur des médailles doit néanmoins se développer pour étaler ses frais fixes. Ce développement est recherché dans trois directions :

- les médailles monétiformes (jetons), le plus souvent en métaux précieux, qui sont généralement des éditions particulières (commandes de commerçants) mais élaborées, dès l'origine, en contact étroit avec la Monnaie.

- les sculptures de métal, notamment les octuples généralement en bronze ; en effet, la loi française et l'usage international permettent, en raison de leur tirage limité à huit exemplaires, de considérer chacun d'eux comme un original ouvrant la possibilité de prix de vente plus rémunérateurs.

- les bijoux en or, pour lesquels une nouvelle collection devrait être lancée en 1992 pour renforcer la marque "*Monnaie de Paris*".

#### **IV - LES COMMANDES DE MONNAIES ETRANGERES**

**Votre rapporteur s'était félicité de la bonne tenue de ce poste qui représentait 33 millions de recettes en 1991. En 1992, son montant a été fixé au même niveau malgré des résultats réels déjà en hausse pour 1991.**

**La commande par le Portugal de flans bi-métalliques, du même type que ceux utilisés pour la pièce de 10 francs bicolore, a apporté 42 millions de francs à la Monnaie en 1990.**

**Pour 1992, l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (I.E.O.M.) a passé commande de 4.860.000 pièces livrables, pour moitié, à la Polynésie Française en mars 1992 et pour l'autre moitié, à la Nouvelle-Calédonie en juillet 1992.**

**Par ailleurs, une très importante commande de 1.200.000 millions de pièces pour la Thaïlande est actuellement en cours de négociation.**

## CHAPITRE III

### LA MAITRISE DES DEPENSES

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des dépenses par rapport au budget de 1991.

#### LOI DE FINANCES POUR 1992 - MONNAIES ET MÉDAILLES

##### Dépenses

(millions de francs)

|                               | Budget voté<br>1991 | Projet pour<br>1992 | Evolution       |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| <b>Exploitation</b>           |                     |                     |                 |
| Achats stockés et non stockés | 619,3               | 535,6               | - 13,5 %        |
| Services extérieurs           | 117,28              | 89,1                | - 24 %          |
| Impôts et taxes               | 21,74               | 23,10               | + 6,3 %         |
| Dépenses de personnel         | 279,79              | 277,9               | - 0,7 %         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1.038,1</b>      | <b>925,6</b>        | <b>- 10,8 %</b> |
| <b>Investissements</b>        |                     |                     |                 |
| (Autorisations de programme)  | (26,70)             | (24,6)              | - 7,9 %         |
| Crédits de paiement           | 26,70               | 24,6                | - 7,9 %         |
| Excédent reversé au Trésor    | 25                  | 21                  | - 16 %          |

## I- LES DEPENSES ORDINAIRES

### A. LES ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Le poste achats stockés et non stockés diminue en valeur nominale de 1991 à 1992 en raison de deux facteurs.

Les achats de matière première passeraient de 386 millions de francs en 1991 à 323 millions de francs en 1992.

Par ailleurs, le coût du rachat au Trésor de la valeur faciale des monnaies de collection diminuerait fortement avec l'achèvement du programme olympique : le montant passerait de 106 millions de francs en 1991 à 60 millions de francs en 1992.

### B. LES DEPENSES EN PERSONNEL.

Celles-ci évoluent, comme suit, en 1992 pour les effectifs du budget annexe :

*(millions de francs)*

|                            | 1991         | 1992         | Evolution<br>en % |
|----------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| Salaires .....             | 116,6        | 116,05       | - 0,47            |
| Traitement .....           | 31,2         | 31,4         | + 0,64            |
| Primes .....               | 60,2         | 61,1         | + 1,5             |
| Prestations sociales ..... | 70,6         | 68,1         | - 3,5             |
| Oeuvres sociales .....     | 1,2          | 1,2          | --                |
| <b>TOTAL</b> .....         | <b>279,8</b> | <b>277,8</b> | <b>- 0,71</b>     |

La grande stabilité résulte de la poursuite de la recherche des gains de productivité engagée depuis plusieurs années.

Ainsi l'année 1992 serait marquée par la suppression de 24 emplois budgétaires à l'usine de Pessac, ce qui ferait passer les effectifs des ouvriers de 838 en 1991 à 814 en 1992.

L'évolution des effectifs budgétaires et des effectifs réellement payés s'est établie comme suit au cours des dernières années :

| Année | Cadre administratif |                | Cadre technique |                | Contractuels |                | Ouvriers    |                | Total       |                |
|-------|---------------------|----------------|-----------------|----------------|--------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|
|       | Budgétaires         | Réels payés(1) | Budgétaires     | Réels payés(1) | Budgétaires  | Réels payés(1) | Budgétaires | Réels payés(1) | Budgétaires | Réels payés(1) |
| 1988  | 81                  | 81,7           | 154             | 144,6          | 6            | 6              | 860         | 835,4          | 1 101       | 1 067,7        |
| 1989  | 79                  | 82,0           | 152             | 141,6          | 6            | 5              | 847         | 821,3          | 1 084       | 1 049,9        |
| 1990  | 77                  | 79,3           | 152             | 144,56         | 844          | 808,5          | 6           | 5              | 1 079       | 1 037,4        |
| 1991  | 77                  | 74,9           | 151             | 144,5          | 834          | 790,6          | 6           | 5              | 1 068       | 1 015,1        |

1) Les agents à temps partiel ont comptés pour la fraction de salaire ou de traitement qui leur est versée. Les agents en congé de longue durée, en congé de longue maladie, en congé parental ou en disponibilité ne sont pas comptabilisés.

La répartition des emplois entre la Direction des Monnaies et Médailles sise quai de Conti et l'établissement de Pessac était la suivante en 1991 (en effectifs réels payés) :

| Année | Etablissement | Cadre administratif | Cadre technique | Ouvriers | Agents contractuels | Total   |
|-------|---------------|---------------------|-----------------|----------|---------------------|---------|
| 1991  | Paris         | 67,900              | 88,795          | 443,730  | 5,000               | 605,425 |
|       | Pessac        | 7,000               | 55,860          | 346,840  |                     | 409,700 |

### C. LES AUTRES DÉPENSES ORDINAIRES

Les services extérieurs et autres services extérieurs, qui comprennent les crédits relatifs à la publicité et à l'informatique font l'objet, cette année, d'une mesure de globalisation sous un chapitre unique, 61-00, intitulé "autres charges externes".

Ces crédits regroupés s'inscrivent en baisse de 23 % par rapport à l'année dernière passant de 117,3 millions de francs en 1991 à 89 millions de francs en 1992.

Les dépenses en question se répartiraient comme suit :

*(millions de francs)*

|                                    | Budget voté de 1991 | Projet de loi de finances pour 1992 | Evolution en % |
|------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|----------------|
| Services extérieurs et autres .... | 117,28              | 89,15                               | - 24           |
| dont :                             |                     |                                     |                |
| - informatique .....               | 6,7                 | 6,8                                 | + 1,4          |
| - publicité .....                  | 46,2                | 36,7                                | - 21           |

Votre rapporteur spécial ayant constaté l'année dernière, une forte augmentation des dépenses afférentes à la publicité, en hausse de 30 % par rapport à 1990, a donc souhaité être particulièrement vigilant sur l'évolution de ce secteur, qui fera, cette année, l'objet d'une mesure d'économie substantielle.

Les crédits de publicité de la Direction des Monnaies et Médailles sont répartis principalement entre les deux secteurs commerciaux : les médailles, bijoux et bronzes d'art, d'une part, et les monnaies de collection, d'autre part. Ces crédits représentent 10 % du chiffre d'affaires prévisionnel de ces activités, ce qui est comparable au pourcentage en usage dans les entreprises d'édition d'articles de luxe.

En 1991, les crédits de publicité accordés au service des Médailles se sont élevés à 12 millions de francs.

Pour 1992, la reconduction du montant de ces crédits est envisagée. Elle se justifie par la nécessité de poursuivre l'effort entrepris pour assurer la position de la marque "Monnaie de Paris" tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

En revanche, s'agissant des monnaies de collection, l'évolution des crédits de publicité entre 1990 et 1991 s'explique par l'accroissement du programme d'édition dû notamment à la création des Monnaies Olympiques à l'occasion des Jeux d'Albertville.

En 1992, le budget publicitaire sera ramené à 17 millions de francs non compris les crédits réservés pour la promotion de la pièce de 100 francs "Jean Monnet".

Sur ce total, 13,1 millions de francs sont dévolus aux annonces publicitaires dans la presse.

Enfin, pour être complet, il faut préciser que les budgets de promotion de la pièce de 100 francs se sont élevés à 7 millions de francs par an entre 1990 et 1992.

Enfin, concernant les dépenses informatiques qui relèvent des services extérieurs, les dépenses prévues à hauteur de 6,8 millions de francs se répartissent comme suit :

- 2,3 millions de francs au titre des opérations de location d'ordinateurs en crédit-bail, ou par contrat simple ;
- 1,9 million de francs au titre des dépenses d'entretien ;
- 1,3 million de francs pour la mise en place de progiciels.

Les autres dépenses concernent les stages de formation, la location de lignes de communication entre Paris et Pessac et les fournitures diverses.

#### D. LES DEPENSES EN CAPITAL.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 24,6 millions de francs en 1992 en autorisations de programme contre 26,7 millions de francs en 1991.

En crédits de paiement, leur montant passe de 51,7 millions de francs en 1991 à 47 millions de francs en 1992.

Les équipements de production les plus importants dont l'acquisition est programmée pour 1992 sont récapitulés ci-après.

En ce qui concerne les ateliers d'exploitation à Paris :

- acquisition d'un four de recuit de médailles (1 million de francs) afin de réduire la consommation d'azote hydrogéné,

- achat d'un four de recuit des aciers (800.000 francs) procurant une souplesse d'utilisation très supérieure à l'équipement actuel ainsi qu'une réduction de la consommation de gaz de protection.

S'agissant de l'établissement de Pessac :

- modernisation de la ligne de brillantage des flans (1.500.000 francs) par une ligne automatisée, permettant ainsi d'améliorer la productivité et les conditions de travail dans les opérations de décapage de flans pour pièces courantes,

- modification des corps de fraises de scalpage (850.000 francs) afin de diminuer les temps d'affûtage et d'augmenter leur durée de vie,

- remplacement des embases de four cloche (800.000 francs) devenant inutilisables dans des conditions normales de qualité et de sécurité.

Par ailleurs, l'ensemble des investissements prévus en informatique s'élève à 5 millions de francs.

On notera en particulier la mise en place de cinq stations "point de vente", affichant sur écran couleur le catalogue des médailles en vente d'un coût global de 572.000 francs.

Ces stations seront interrogeables en français ou en anglais, selon le sujet, le thème de la médaille ou son auteur.

\*

\* \* \*

Le tableau des opérations en capital serait le suivant.

(millions de francs)

| Dépenses                              | 1991        | 1992        | Recettes                              | 1991        | 1992        |
|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Investissement                        | 26,72       | 24,6        | Reprise de l'excédent d'exploitation  | 28,9        | 21,8        |
| Excédent reversé au Trésor            | 25          | 21          | Amortissements et provisions          | 22,84       | 25,05       |
| Utilisation et reprise sur provisions | 6           | 0           | Prélèvement sur le fonds de roulement | 6           | 0           |
| Augmentation du fonds de roulement    | 0           | 1,3         |                                       |             |             |
| <b>Total</b>                          | <b>57,7</b> | <b>46,9</b> | <b>Total</b>                          | <b>57,7</b> | <b>46,9</b> |

En conclusion, on constatera que la bonne gestion du budget annexe permet, à nouveau en 1992, malgré des conditions conjoncturelles difficiles, de reverser une fraction significative de l'excédent du budget au profit du Trésor.

En 1992, ce prélèvement est de 21 millions de francs contre 25 millions de francs en 1991.

**Au cours de sa séance du mercredi 16 octobre 1991, la Commission des finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits du budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1992.**